

Berne, le 3 juillet 2019

**AVS : La proposition du Conseil fédéral n'est ni équitable ni capable de réunir une majorité**

**Le Conseil fédéral a proposé aujourd'hui de relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Il prévoit des mesures de compensation pour une génération transitoire, mais elles sont loin d'être suffisantes. Une réorganisation de la prévoyance vieillesse sur le dos des femmes n'est ni équitable ni susceptible de remporter la majorité et, suite à la grève des femmes, apparaît incompréhensible. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, rejette par conséquent la proposition du Conseil fédéral.**

Des rentes plus faibles et des salaires plus bas pour les femmes, mais un relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans - ce calcul ne tient pas la route. Les femmes ont déjà un niveau de rentes inférieur de 37 % à celui des hommes et les salaires sont légèrement inférieurs de 20 %, bien que 8 % ne s'expliquent pas par des facteurs objectifs (discrimination salariale). Le Conseil fédéral veut maintenant adapter l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes. « Ce calcul n’est pas faisable. Il est urgent de prendre des mesures sérieuses en matière d'égalité et de politique familiale qui mettent les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes sur le marché du travail », déclare Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse et conseiller national. « En outre, le Conseil fédéral a proposé de limiter la génération transitoire à neuf ans. Ce serait même trop court si des mesures efficaces en matière d'égalité et de politique familiale étaient prises, ce qui n'est le cas ni pour l'égalité salariale ni pour d'autres mesures de politique familiale telles que le congé de paternité ».

Le rejet de la dernière loi sur la réforme de la prévoyance (AVS 2020) a montré que l'AVS ne doit pas être restructurée sur le dos des femmes pour pouvoir obtenir une majorité lors des votations. C'est pourtant exactement le cas de la proposition du Conseil fédéral. Les mesures proposées, d'un montant de 700 millions de francs, sont disproportionnées par rapport aux inégalités persistantes en matière de rentes et de salaires. La proposition de réforme n'est donc pas susceptible d’obtenir le soutien d’une majorité.

Par ailleurs, le Conseil fédéral reste beaucoup trop prudent en ce qui concerne le financement complémentaire de l'AVS, avec le taux de TVA proposé de 0,7%. La génération des baby-boomers a besoin de moyens financiers supplémentaires convaincants. C'est pourquoi Travail.Suisse revendique depuis longtemps une augmentation de 1% de la taxe sur la valeur ajoutée (en fonction du pourcentage des baby-boomers) et une contribution solidaire de la part des retraités plus aisés envers les plus pauvres. Cela pourrait également renforcer la solidarité au sein de la génération des baby-boomers.

Pour plus d'informations :

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse et Conseiller national, Mobile : 079 287 04 93

Thomas Bauer, Responsable de la politique sociale à Travail.Suisse, Mobile : 077 421 60 04